

ASSOCIATION DECLIC THEATRE

Association déclarée

**Siège Social : 17, Rue de Stalingrad Nord
78190 TRAPPES**

SIREN 390 395 713

* * * *

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

* * * *

Aux Membres de l'Association DECLIC THEATRE,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Association DECLIC THEATRE relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Règles générales » de l'annexe des comptes annuels concernant de l'annexe des comptes concernant l'application du règlement ANC 2022-06 du 4 novembre 2022.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX MEMBRES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicable en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

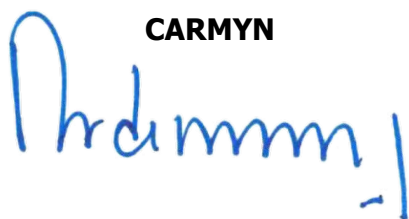
Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

PARIS, le 19 mai 2026

CARMYN



Didier HASSAN

Commissaire aux comptes

ANNEXE : DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

COMPTES ANNUELS

2025

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Comptes annuels



Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/25	Net au 31/12/24
ACTIF				
Frais d'établissement (I)				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits assimilés	7 769,98	7 517,19	252,79	368,79
Fond commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage	53 233,65	35 433,30	17 800,35	19 534,82
Autres immobilisations corporelles	161 230,41	157 021,38	4 209,03	5 283,56
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Biens reçus par legs / donations destinés à être				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	304,90		304,90	304,90
Total Actif immobilisé (II)	222 538,94	199 971,87	22 567,07	25 492,07
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Usagers et comptes rattachés	7 772,90		7 772,90	13 908,07
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	80 875,56		80 875,56	85 201,40
Charges constatées d'avance	4 574,87		4 574,87	4 663,71
Divers				
Valeurs mobilières de placement	15,25		15,25	15,25
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	221 433,57		221 433,57	202 671,88
Total Actif circulant (III)	314 672,15		314 672,15	306 460,31
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Prime de remboursement des emprunts (V)				
Ecarts de conversion / Diff. d'évaluation (VI)				
TOTAL ACTIF (I+II+III+IV+V+VI)	537 211,09	199 971,87	337 239,22	331 952,38

COMMISSAIRE AUX COMPTES
Document
audité

Bilan

	Net au 31/12/25	Net au 31/12/24
PASSIF		
Fonds propres sans droit de reprise	116 227,13	109 842,52
Première situation nette établie		
Fonds propres statutaires		
Dotations non consommables		
Autres fonds propres sans droit de reprise	116 227,13	109 842,52
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires avec droit de reprise		
Autres fonds propres avec droit de reprise		
Ecarts de réévaluation		
Ecarts d'équivalence		
Réserves		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves règlementées		
Réserves pour projet de l'entité		
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice	4 968,49	6 384,61
Situation nette (sous-total)	121 195,62	116 227,13
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	5 587,51	7 067,51
Provisions réglementées		
Droit des propriétaires (commodat)		
Total des capitaux propres (I)	126 783,13	123 294,64
Fonds reportés et dédiés		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	96 229,40	103 187,14
Total des fonds reportés et dédiés (II)	96 229,40	103 187,14
Provisions		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total des provisions (III)		
Dettes		
Emprunts obligataires et assimilés		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	26 630,94	20 762,82
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	79 937,16	80 332,64
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	100,00	1 210,00
Produits constatés d'avance	7 558,59	3 165,14
Total des dettes (IV)	114 226,69	105 470,60
Ecarts de conversion / Diff. d'évaluation (V)		
TOTAL PASSIF (I+II+III+IV+V)	337 239,22	331 952,38

COMMISSAIRE AUX COMPTES
Document
audité

Compte de résultat

	du 01/01/25 au 31/12/25 12 mois	%	du 01/01/24 au 31/12/24 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Produits d'exploitation						
Cotisations	575	0,11	532	0,10	43	8,01
Ventes de biens et de services	82 871		74 280		8 592	11,57
Ventes de biens						
Ventes de prestations services	82 871	16,57	74 280	14,46	8 592	11,57
Produits de tiers financeurs	416 560		438 846		-22 285	-5,08
Concours publics et subventions d'exploitation	416 485	83,30	436 006	84,88	-19 521	-4,48
Vts des fondateurs ou conso. de la dot. consom						
Ressources liées à la générosité du public	75	0,01	2 839	0,55	-2 764	-97,36
Contributions financières						
Repr. / amort., dépréc. et prov.			3 460	0,67	-3 460	-100,00
Produits des cessions d'immobilisations						
Utilisation des fonds dédiés	103 187	20,64	107 331	20,90	-4 144	-3,86
Autres produits	22 036	4,41	25 934	5,05	-3 898	-15,03
Total des produits d'exploitation (I)	625 230	125,04	650 383	126,62	-25 153	-3,87
Charges d'exploitation						
Achats de marchandises						
Variations de stock						
Autres achats et charges externes	89 749	17,95	102 591	19,97	-12 841	-12,52
Aides financières						
Impôts, taxes et versements assimilés	8 719	1,74	10 696	2,08	-1 977	-18,49
Salaires	316 161	63,23	329 202	64,09	-13 041	-3,96
Cotisations sociales	96 721	19,34	86 870	16,91	9 851	11,34
Dotations aux amortissements et aux dépréciati	6 074	1,21	6 175	1,20	-101	-1,63
Sur immob. : dotations aux amort.	6 074	1,21	6 175	1,20	-101	-1,63
Sur immob. : dotations aux dép.						
Sur actif circulant. : dotations aux amort.						
Dotations aux provisions						
Reports en fonds dédiés	96 229	19,25	103 187	20,09	-6 958	-6,74
Valeurs comptables des immo. cédées						
Autres charges	7 770	1,55	10 005	1,95	-2 235	-22,34
Total des charges d'exploitation (II)	621 423	124,28	648 726	126,30	-27 303	-4,21
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	3 807	0,76	1 658	0,32	2 149	129,67
Produits financiers						
De participation						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'acti						
Autres intérêts et produits assimilés	1 161	0,23	4		1 157	NS
Reprises sur dépréciations et provisions						
Différences positives de change						
Produits des cessions d'éléments financiers						
Produits nets / cessions VMP et instruments de						
Total des produits financiers (III)	1 161	0,23	4		1 157	NS
Charges financières						
Dotations aux amort., aux dépréciations et provi						
Intérêts et charges assililées						
Différences négatives de change						
Valeurs comptables des immo. financières cédé						
Chges nettes / cessions de valeurs mob. de pla						
Total des charges financières (IV)						
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	1 161	0,23	4		1 157	NS
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II	4 968	0,99	1 662	0,32	3 307	198,98

Document
audité

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Compte de résultat

	du 01/01/25 au 31/12/25 12 mois	%	du 01/01/24 au 31/12/24 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Total des produits exceptionnels (V)			4 906	0,96	-4 906	-100,00
Total des charges exceptionnelles (VI)			183	0,04	-183	-100,00
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)			4 723	0,92	-4 723	-100,00
Participation des salariés aux résultats (VII)						
Impôts sur les bénéfices (VIII)						
Total des produits (I + III + V)	626 392	125,28	655 293	127,57	-28 902	-4,41
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	621 423	124,28	648 909	126,33	-27 485	-4,24
EXCEDENT OU DEFICIT	4 968	0,99	6 385	1,24	-1 416	-22,18
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NA						
Dons en nature						
Prestations en nature	36 929		40 214		-3 285	-8,17
Bénévolat						
TOTAL	36 929		40 214		-3 285	-8,17
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLO						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite						
Prestations en nature						
Personnel bénévole	36 929		40 214		-3 285	-8,17
TOTAL	36 929		40 214		-3 285	-8,17



COMPTES ANNUELS

2025

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Annexe



Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : DECLIC THEATRE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025, dont le total est de 337 239 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 4 968 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 09/03/2026 par les dirigeants de l'association.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2025 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2023-03 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

L'application conjointe des règlements ANC n° 2022-06 et n° 2023-03 a conduit l'association à adapter certaines méthodes comptables et/ou la présentation de ses états financiers, notamment la reclassification de certains postes de charges et de produits afin de tenir compte de la nouvelle définition du résultat exceptionnel et de la suppression des transferts de charges.

À compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2025, l'association applique le Plan comptable général tel que modifié par le règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022, homologué par arrêté du 26 décembre 2023, relatif à la modernisation des états financiers. Ce règlement introduit notamment :

- une nouvelle définition du résultat exceptionnel ;
- la suppression de la technique des transferts de charges ;
- une simplification du plan de comptes ;
- une réorganisation des modèles d'états financiers et des informations à fournir en annexe.

Pour les organismes sans but lucratif, dont les associations loi 1901, ces évolutions ont été intégrées au règlement ANC n° 2018-06 par le règlement ANC n° 2023-03 du 7 juillet 2023, homologué par arrêté du 26 décembre 2023. Celui-ci modifie notamment :

- la nomenclature des comptes ;
- les modèles de bilan et de compte de résultat afin de les aligner sur la version modernisée du PCG.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.



Règles et méthodes comptables

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	7 770			7 770
Immobilisations incorporelles	7 770			7 770
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	53 234			53 234
- Installations générales, agencements aménagements divers	30 007			30 007
- Matériel de transport	37 102			37 102
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	90 972	3 149		94 121
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	211 315	3 149		214 464
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	305			305
Immobilisations financières	305			305
ACTIF IMMOBILISE	219 390	3 149		222 539



Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Ecart d'acquisition				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	7 401	116		7 517
Immobilisations incorporelles	7 401	116		7 517
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	33 699	1 734		35 433
- Installations générales, agencements aménagements divers	28 086	2 126		30 213
- Matériel de transport	37 102			37 102
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	87 609	2 097		89 706
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	186 497	5 958		192 455
ACTIF IMMOBILISE	193 898	6 074		199 972



Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 93 528 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	305		305
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	7 773	7 773	
Autres	80 876	80 876	
Charges constatées d'avance	4 575	4 575	
Total	93 528	93 223	305
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients Produits non encore facturé	231
CLIENTS PRODUITS NON ENCORE FACTURE	377
Total	608



Notes sur le bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	109 843		6 385		116 227
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves		6 385		6 385	
Report à Nouveau					
Excédent ou déficit de l'exercice	6 385	-6 385	4 968		4 968
Situation nette	116 227		11 353	6 385	121 196
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	7 068			1 480	5 588
Provisions réglementées					
Droits de propriétaires (Commodat)					
TOTAL	123 295		11 353	7 865	126 783

Dettes



Notes sur le bilan

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 114 227 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	26 631	26 631		
Dettes fiscales et sociales	79 937	79 937		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	100	100		
Produits constatés d'avance	7 559	7 559		
Total	114 227	114 227		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
FACT NON PARVENUES	19 172
PROVISION CONGES PAYES	6 671
PROVISIONS CONGES PAYES MARMITE FM	5 679
PRIMES A PAYER	27 856
CHARGES SOCIALES S/CP A PAYER	3 000
CHARGES SUR CP A PAYER - MFM	1 831
CHARGES SOCIALES SUR PRIMES	3 139
Total	67 346



Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES D AVANCE	4 575		
Total	4 575		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PRODUITS CONSTATES D AVANCE	7 559		
Total	7 559		



Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires et ressources

Répartition par secteur d'activité

Secteur d'activité	31/12/2025
ACTIVITES NON LUCRATIVES - SECTEUR RADIO	10 825
ACTIVITES LUCRATIVES - SECTEUR THEATRE	10 055
ACTIVITES NON LUCRATIVES - SECTEUR THEATRE	61 991
COTISATIONS	575
TOTAL	83 446

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire
Honoraire de certification des comptes : 3 410 euros
Honoraire des autres services : 0 euros

Subventions d'exploitation

Concours publics et subventions

	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Total
Concours publics						
Subventions d'exploitation		181 135	214 870	10 500	8 500	415 005
Subventions d'équilibre						
Subventions d'investissement		1 480				1 480
						416 485

